

3.10

LE SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

3.10.0 INTRODUCTION

Il est intéressant de savoir qu'il s'agit en fait d'une **règle Standard** et non d'une convention à proprement parler. Mais, en raison de son incidence relativement peu élevée, plusieurs groupes de bridge n'ont pas cru bon de maintenir l'utilité de cette règle. À tel point, qu'il est recommandé d'en faire l'*alerte* lorsqu'elle est employée.

À mon sens, ce n'est pas l'incidence de cette règle qui est la véritable cause de son désintérêt. La faute revient au système Standard lui-même qui ne propose pas de système de réponse efficace à cette annonce du répondant. Il s'ensuit que peu de joueurs savent tirer profit de cette enchère. La raison fondamentale de ce manque d'efficacité est pourtant simple, c'est que LA DÉFINITION DE CETTE RÈGLE N'EST PAS ASSEZ PRÉCISE.

Au lieu de corriger le problème, plusieurs préfèrent utiliser la règle du *saut-changement de couleur du répondant* pour signifier une **main faible** avec une belle couleur, ce qui correspond effectivement à une **enchère-barrage**. Mais, comble du ridicule, la plupart des joueurs utilisent cette recommandation logique pour décrire des mains dont la fourchette de pointage s'étend de la catégorie faible jusqu'à 10 HL. Pourquoi ? Parce qu'il est naturel de croire qu'un élargissement des règles rapportera plus. En fait, cela augmente l'incidence d'une convention mais cela d'autant réduit sa précision et cause une duplication de règles qui cause en retour une réduction du potentiel de communication.

En bout de ligne, une telle approche du jeu tend à déformer systématiquement la *vérité* ce qui finit par faire croire que les règles ne fonctionnent pas bien et qu'il est correct alors de ne pas les respecter ! Bref, même s'il est possible de créer une entente dans une équipe pour utiliser les différentes règles et conventions à son gré, on ne peut échapper aux règles du gros bon sens et de la rigueur scientifique.

Il a été bien expliqué au **Chapitre 1**, aux Thèmes **1.6** et **1.9**, pourquoi il ne faut pas abuser des *enchères-barrages* et dans quel esprit il faut les utiliser. La stratégie consistant à bloquer systématiquement les communications avec des *mains faibles* et (pire) avec des mains minimales ramène le bridge à une activité subjective et aléatoire. Ce style est la fois peu intéressant au plan de l'esprit d'équipe (l'autre joueur doit habituellement faire le contreponds et s'abstenir d'initiative) et peu efficace au plan compétitif.

Il serait donc peu judicieux de se servir du *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR du répondant* pour décrire des *mains faibles* et un véritable gaspillage d'espace s'il fallait utiliser cette convention pour décrire des mains minimales. Ainsi, quand un répondant détient une main faible (moins de 6 HL) et qu'il désire s'engager dans les enchères parce qu'il détient un long atout (6 à 7 cartes) et une main offensive, il suffit tout simplement d'utiliser une réévaluation anticipée ce qui permet à coup sûr de classer ce genre de main dans la catégorie minimale. Le répondant peut donc décrire ce type de main en employant les enchères régulières.

En clair, il est plus pertinent de conserver la *signification naturelle*, ou Standard, au *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* parce que cela permet d'économiser de l'espace pour des fins beaucoup plus utiles.

En effet, le choix d'une règle ou d'une convention ne doit pas être basé uniquement sur la spécificité et l'incidence d'une description. Pour établir qu'une règle ou une convention vont procurer un rendement positif, il faut prendre en considération ce qui a été expliqué dès le début du CHAPITRE 2, au **Thème 2.1**. C'est-à-dire, malgré le fait qu'il y ait davantage d'espace disponible pour communiquer étant donné que l'on peut gager à un niveau beaucoup plus élevé lorsque le pointage total est important, qu'il est **plus difficile de déterminer le contrat optimum à mesure que le pointage combiné d'une équipe s'accroît**. Cela s'explique par le fait qu'il y a une *courbe*

exponentielle inversée entre le pointage requis et le niveau d'un contrat. D'où le grand intérêt, si l'on veut **dépasser la moyenne**, à débiter les enchères au niveau le plus bas possible lorsqu'il y a évidence ou forte probabilité d'un pointage combiné atteignant le niveau forcing, soit environ 28-29 points.

En termes plus simples et plus concrets, il est plus rentable de **dégager de l'espace** quand le pointage combiné est élevé que de diminuer l'espace en bloquant les enchères pour gager des contrats partiels. Ou, ce qui est encore pire, de bloquer les enchères avec un bon pointage (c'est-à-dire gager directement le plus haut niveau possible).

3.10.1 LA CONVENTION

Le contexte autorisant cette convention est relativement simple tout en ne se superposant à aucune règle. C'est d'ailleurs pourquoi le système Standard a intégré cette enchère en tant que règle naturelle.

PRINCIPE 3.10.1:1 LE CONTEXTE DU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

Il y a un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR lorsque le RÉPONDANT annonce :

- **une NOUVELLE COULEUR démontrant un SAUT d'enchères.**
- **au premier tour des enchères,**
- **après ouverture des enchères Standard à la couleur (niveau 1),**

COROLLAIRE : La convention est donc maintenue si l'annonce de la NOUVELLE COULEUR du répondant montre une évidence de SAUT par rapport à toute surenchère d'ouverture affirmée par le premier défenseur.

Comme en témoignent les exemples suivants, le contexte permettant de reconnaître cette convention ne présente pas vraiment d'ambuité.

Ex. 3.10.1:1 Toutes ces situations d'enchères présentent un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR du répondant

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----|----------|----------|-------------|-------------|
| a) | 1 Tr | Passe | 2 Ca | ... |
| b) | Passe | 1 Ca | Passe | 2 Co |
| c) | 1 Co | Passe | 2 Pi | ... |
| d) | 1 Pi | Passe | 3 Ca | ... |
| e) | 1 Tr | 1 Pi | 3 Co | ... |
| f) | 1 Co | 2 Tr | 3 Pi | ... |

Afin d'augmenter son occurrence, c'est-à-dire sa fréquence, le système Standard associe une signification très basique pour le *saut-changement de couleur* du répondant. Cependant, cela entraîne une conséquence grave. Soit d'empêcher le développement d'un système de réponse efficace.

Je vous propose plutôt de conserver cette convention mais en y ajoutant une signification **plus précise** qui aura l'avantage de s'harmoniser avec l'approche des *mains fortes* du *SYSTÈME CANADABRIDGE*. Autrement dit, il ne suffit pas de posséder exclusivement une pointage fort pour décrire une main forte et être capable de déterminer le contrat optimum.

Conformément à ce qui a été dit en INTRODUCTION, une définition un peu plus *restrictive* de cette règle-convention aura les deux avantages suivants.

D'abord le **taux de réussite** sera plus élevé parce que, d'une part, moins de contrats élevés seront gagés inutilement et, d'autre part, plus de contrats élevés **réalisables** seront découverts malgré un pointage d'allure insuffisant. Ce taux de succès est rendu possible spécialement grâce à la mise au point d'un *SYSTÈME DE RÉPONSE SPÉCIFIQUE* et performant.

3.10 Le saut-changement de couleur

Et, comme deuxième avantage, l'**harmonisation** de la définition du *saut-changement de couleur* du répondant fait en sorte que son système de réponse sera synchronisé avec l'ensemble des systèmes de réponses des différentes *DÉCLARATIONS FORTES* d'où un apprentissage, une convivialité et une efficacité améliorés.

Sur le plan sémantique, le *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* du répondant doit dorénavant être considéré comme une *CONVENTION*, au lieu d'une règle, parce que la définition proposée est plus précise et qu'un système de réponse spécifique y est associé.

PRINCIPE 3.10.1:2 EXIGENCES DU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

Le répondant qui déclare un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* affirme posséder une main détenant au moins :

- une couleur *CINQUIÈME SPÉCIFIÉE*, ou équivalente,
- et
- **17 points HL; ou 18 PP *anticipés* si la suite contient un minimum de 7 cartes.**

Lorsque la déclaration d'un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* en MAJEURE doit être annoncée au niveau 3, le répondant doit alors posséder obligatoirement une suite *SIXIÈME SPÉCIFIÉE*.

Cette convention exige donc la possession d'une couleur suffisamment solide pour être utilisée. Cette *différence* d'apparence subtile avec la règle Standard n'est pas une frivolité. Elle constitue la pierre angulaire pour harmoniser un système de réponse propre à **toutes** les *MAINS FORTES* qui est à la fois efficace et **cohérent** avec le langage spécifique de la RECHERCHE DE CHELEM.

Analysons d'abord quelques exemples mettant en relief deux enchères du répondant qui sont d'apparence identique mais qui décrivent des mains différentes.

Ex. 3.10.1:2 Quelle est la signification de l'enchère du répondant pour chacune des situations d'enchères suivantes ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|------------|----------|----------|-------------|----------|
| a) | 1 Tr | 1 Ca | 2 Pi | ... |
| a') | 1 Co | 2 Ca | 2 Pi | ... |
| b) | 1 Ca | Passe | 3 Tr | ... |
| b') | 1 Pi | 2 Co | 3 Tr | ... |
| c) | 1 Tr | Passe | 1 Pi | ... |
| c') | 1 Tr | 1 Co | 1 Pi | ... |
| d) | 1 Pi | Passe | 2 Co | ... |
| d') | 1 Tr | 1 Pi | 2 Co | ... |
| e) | 1 Tr | 2 Pi | 3 Co | ... |
| e') | 1 Tr | 1 Pi | 3 Co | ... |

RÉPONSES :

- a) Il y a un contexte approuvateur pour un saut-changement de couleur. Le répondant décrit donc une **main forte** (17 HL et plus) avec une suite au moins **cinquième spécifiée** (contenant 2 GH). L'équipe doit au moins se rendre à la manche.
- a') Il n'y a pas de saut d'enchères par rapport à la défense annoncée à 2 CARREAUX. Le répondant déclare tout simplement une *nouvelle couleur* (au niveau 2 sans saut) ce qui affirme 5 cartes à Pique et au moins 11 HL. L'ouvreur doit redéclarer si le deuxième défenseur déclare *Passe*.
- b) La *CONVENTION 3.10* s'applique. Le répondant détient au moins 17 HL et une suite cinquième spécifiée à Trèfle.
- b') Il n'y a pas de saut d'enchères par rapport à l'enchère du premier défenseur; la *CONVENTION 3.10* ne s'applique donc pas. Le répondant doit posséder au moins 4 bonnes cartes à Trèfle (sinon 5 cartes) et une main intermédiaire-plus (12 HL+) pour faire cette enchère étant donné qu'elle est annoncée au niveau 3. L'ouvreur doit redéclarer si le deuxième défenseur n'annonce pas.
- c) Cette réponse affirme au moins 4 cartes à Pique et 6 HL ou plus. C'est impératif pour un tour.
- c') Cette réponse affirme au moins 5 cartes à Pique et 6 HL ou plus. Avec 4 cartes à Pique, le répondant aurait déclaré le *Contre du Répondant* (V. CHAPITRE 4). C'est impératif pour un tour si le deuxième défenseur n'annonce pas.
- d) Le répondant décrit une nouvelle couleur au niveau 2 sans saut **en majeure**; il affirme donc au moins 5 cartes et 13 HL+. L'ouvreur doit redéclarer si le deuxième défenseur *Passe*; s'il donne un fit à Coeur au niveau 3, c'est un soutien partiel qui constitue seulement une invitation(V. *CONVENTION 3.3*).
- d') La *CONVENTION 3.10* ne s'applique pas même s'il y a un saut par rapport à la couleur d'ouverture car il faut qu'il y ait une **évidence de saut par rapport à la couleur annoncée par la défensive** (V. **Pr. 3.10:1**). Le répondant affirme donc un minimum de 5 cartes à Coeur avec 11 points, ou mieux.

- e) Il n'y a aucun saut d'enchères par rapport à la défense annoncée. Le répondant annonce une nouvelle couleur sans saut au niveau 3. Le répondant doit posséder **6** cartes à Coeur pour gager une majeure au niveau 3. Avec un pointage de 11 HL et moins ou une couleur moins longue, le répondant aurait employé le *Contre du Répondant* qui est réservé pour les *mains difficiles* parce que cette enchère élève moins le niveau des enchères.
- e') On retrouve le contexte pour un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* du répondant. Cela exige la possession d'une main forte avec une suite au moins sixième spécifiée car il s'agit d'une majeure annoncée au niveau 3.

Voyons concrètement à quoi ressemble les **exigences** pour un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* du répondant.

Ex. 3.10.1:3 Avec chacune des mains ci-dessous, quelle est la réponse à l'ouverture dans la situation d'enchères suivante ?

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|------|-------|---|---|
| 1 Co | Passe | ? | |

- | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| a) RD 8 4 2 D 6 A 7 A 9 6 3 | b) R 9 8 7 6 2 D 7 RD A V 8 | c) AD 9 8 5 2 A 8 R V 8 7 3 | d) V 10 8 7 4 2 AD 8 --- ARD 3 |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|

RÉPONSES :

- a) Pas de fit en majeure, 16 points HL mais une réévaluation sans tenir compte de l'atout jauge cette main à **18 PP** (il y a 2 As, une suite cinquième avec 2 GH et aucun point perdant), Comme il reste de l'espace disponible au niveau 1 ce ne serait pas une grave erreur de déclarer tout simplement 1 PIQUE et laisser son partenaire redéclarer. Mais un saut d'enchères à **2 Piques** est plus justifié car il précise davantage le jeu tout en économisant l'espace compte tenu du potentiel élevé présent.
- b) Pas de fit en majeure, 17 points HL dont 5 PH perdants, il reste de l'espace disponible au niveau 1. La couleur Pique est une suite *cinquième spécifiée équivalente* (c'est un minimum); il s'agit malgré tout d'une *MAIN FORTE même s'il y a des points perdants*. On peut déclarer cette nouvelle couleur à saut, donc **2 Piques**, ce qui décrit correctement cette main mais il faut être certain que son partenaire n'a pas ouvert les enchères avec une main anémique.

Même si les conditions sont **minimalement** présentes pour un *saut-changement de couleur du répondant* selon la *CONVENTION 3.10* dans ces deux exemples, le message doit être *expédié* sans hésiter parce que l'exigence d'une couleur spécifiée offre une garantie d'efficacité quelque soit l'issue du contrat.

Ainsi, il faut d'abord classer la main à l'aide du système d'évaluation de **pointage HL** SANS TENIR COMPTE DU POTENTIEL COMPÉTITIF de la main, c'est-à-dire des points perdants, de la distribution et de la présence d'un fit. Bien entendu, avec une main très distributive ou très bien construite (comme dans l'exemple **a**) cid-dessus), le répondant peut utiliser la réévaluation complète (à condition de le faire dans les règles). Donc, le but de la *CONVENTION 3.10* est de donner rapidement (au premier tour) une **information précise** qui, cependant, ne définit pas le potentiel compétitif parce que celui-ci peut être décrit très facilement par la suite.

L'exemple suivant va démontrer d'une autre manière que le concept de *couleur spécifiée* est une des clés fondamentales pour rationaliser les communications.

- c) Pas de fit en majeure, 14 + 2 points HL, le Roi est perdant et une seule couleur est un peu risqué pour anticiper pleinement un fit. Comme il reste de l'espace au niveau 1 disponible, il faut déclarer tout simplement **1 Pique** malgré l'existence d'une couleur sixième spécifiée très intéressante — par contre, si l'ouverture eut été à 1 Pique et cette suite à Coeur, on serait justifié d'annoncer un saut-changement de couleur à 3 Coeurs à cause de la plus grande précision sur la longueur de la suite (il faut avoir une couleur sixième spécifiée quand on annonce à saut au niveau 3) d'où de meilleures chances pour trouver un fit —. Au deuxième tour, si la redéclaration de l'ouvreur n'offre rien d'utile, le répondant **redéclarera à saut au niveau 3**, donc à 3 PIQUES. Cela décrira spécifiquement une suite au moins sixième spécifiée (main non balancée) avec un pointage de 13 HL et plus; c'est la *redemande à saut* ou *CONVENTION 3.9*. Une telle description serait tout à fait appropriée même si le pointage dépasse le minimum requis car cette main ne se qualifie pas la *CONVENTION 3.10*. La réponse 1 PIQUE n'est donc pas nécessairement une sous-évaluation comme on serait porté à le croire.
- d) Pas de fit en majeure, 18 points HL, il reste de l'espace disponible au niveau 1. La couleur sixième à Pique ne peut être considérée comme *équivalente* à une couleur cinquième spécifiée. Il faut déclarer une nouvelle couleur au niveau 1, donc **1 Pique**, ce qui est une enchère impérative pour un tour dont les exigences de base sont une suite au moins quatrième et 6 points ou plus. Cette enchère décrit tout à fait bien cette main ! Annoncer un *saut-changement de couleur* serait une surévaluation de la main tandis que l'annonce à 1 Pique n'est en aucun cas une sous-évaluation à cause de la *résolution très basse* de cette enchère (V. **Pr.2.2:3**). C'est-à-dire que le message stipule clairement que la description n'est pas complète et que les enchères doivent donc continuer.

3.10.2 LE SYSTÈME DE RÉPONSE DU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

La locution « *système de réponse* » fait réaliser qu'un langage global d'enchères est en réalité un **système de systèmes**.

Le *SYSTÈME DE LA MAJEURE CINQUIÈME* en est le tronc. Une de ses *branches* principales correspond, par exemple, au *DOMAINE* des mains fortes. Et, cet *embranchement* comprend plusieurs catégories (sous-domaines) de mains fortes qu'il faut respectivement décrire.

En structurant les systèmes de réponses par domaine (*embranchement*), il devient possible d'éviter la création d'une multiplicité de petits systèmes disparates, compliqués et le plus souvent ne couvrant pas uniformément les différentes enchères. Ainsi par la logique, on peut établir un système de réponse à la fois global et **spécifique** pour la *branche*. Ce langage particulier, qui consiste dans le cas présent à *RÉPONDRE AUX MAINS FORTES*, peut donc demeurer cohérent avec l'ensemble des autres systèmes tout en pouvant se moduler en *sous-systèmes* pour décrire efficacement les différentes catégories de mains fortes.

Tous les sous-systèmes de réponse aux *MAINS FORTES* sont donc apparentés entre eux. Cette réutilisation d'une **logique commune** simplifie et facilite l'apprentissage et la mémorisation des enchères de bridge tout en améliorant les communications.

La *redemande à saut*, ou *CONVENTION 3.9*, a été présentée avant le *saut-changement de couleur* afin de vous **introduire** progressivement à la *branche* des **RÉPONSES AUX MAINS FORTES**. La *CONVENTION 3.10* va maintenant permettre d'approfondir davantage ce domaine d'enchères extrêmement intéressant.

Étant donné que ses exigences obligent à la base la possession d'une couleur **spécifiée cinquième**, le système de réponse du *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* constitue le modèle classique pour apprendre à déclarer après l'annonce d'une *MAIN FORTE*. Bien entendu, cet important sujet sera étudié spécifiquement au **Chapitre 9** dans un contexte plus large qui exposera les liens avec la *RECHERCHE DE CHELEM* et la compétition des enchères.

3.10.2.1 L'OUVREUR A UN SOUTIEN PARTIEL VALABLE, DONC DEUX CARTES

Cette première option, le **SOUTIEN PARTIEL** est la pierre d'assise pour répondre méthodiquement aux *MAINS FORTES*. En effet, il est très important de pouvoir signaler spécifiquement à son équipier la possession d'un soutien adéquat pour un **fit à 7 cartes** (fit partiel). Cette information combinée généralement à celle précisant le pointage détenu sont primordiales et suffisantes dans un premier temps pour permettre au déclarant de la main forte (qui est le répondant dans ce cas-ci) d'orienter correctement le contrat.

Ainsi, lorsqu'une enchère conventionnelle stipule clairement que la longueur de l'atout est *cinquième spécifié*, comme c'est le cas pour le *CONVENTION 3.10*, on doit obligatoirement déclarer un soutien partiel lorsque l'on détient **2 cartes valables** — soit 2 cartes intermédiaires ou 1 GH et une carte quelconque —.

Pour attester qu'il y a soutien pour un fit partiel, l'ouvreur a trois options.

D'abord, si les conditions le permettent, l'ouvreur annoncera une *NOUVELLE COULEUR* **au niveau 2!**

Mais lorsque l'espace ne le permet pas ou qu'il n'y a pas de nouvelle couleur valable, l'annonce d'un fit partiel prendra la forme soit d'un **SOUTIEN AU NIVEAU 3** (ce qui précise généralement une bonne suite d'ouverture et un bon doubleton en soutien), soit d'une déclaration *artificielle* à **SANS-ATOUT** qui, du même coup, doit informer l'ouvreur du pointage possédé. C'est donc au déclarant du saut-changement de couleur, ici le répondant, que revient la décision finale particulièrement au plan qualitatif. À noter, après tout annonce d'un soutien partiel, que toute redéclaration par l'auteur de la main forte qui est faite à Sans-Atout sera tout à fait naturelle, c'est-à-dire qu'elle vise à jouer à Sans-Atout.

Le Principe qui suit fait la synthèse de cette description de l'ouvreur faisant face à la déclaration d'un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR*.

PRINCIPE: 3.10.2.1:1 SOUTIEN DEUXIÈME POUR UN FIT PARTIEL

Lors de l'annonce d'une SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR affirmant une suite au moins CINQUIÈME SPÉCIFIÉE, il faut décrire un SOUTIEN DEUXIÈME comme suit :

① Si le niveau 2 est disponible et

☞ la main contient une bonne suite d'au moins à 4 cartes, le joueur qui répond à la main forte doit annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2. Le pointage sera précisé lors de la suite des enchères.

ou

☞ la main ne contient pas de suite valable, il faut répondre :

- 2 SANS-ATOUT si la main est *minimale inférieure*;
- 3 Sans-Atout à saut si la main est au moins *minimale supérieure*;
- SOUTIEN AU NIVEAU 3 avec une longue suite d'ouverture.

② Si le niveau 2 n'est pas disponible,

☞ l'ouvreur déclare un SOUTIEN PARTIEL AU NIVEAU 3 (si possible) avec un bon doubleton d'atout et une main débalancée (longue suite d'ouverture), sinon il faut déclarer artificiellement à SANS-ATOUT comme suit:

- 3 SA avec 13-14 HL valant 13 PP ou moins;
- 4 SA avec 13-14 HL valant 14 PP (c'est donc une INVITATION au chelem à Sans-Atout ou à l'atout)
- 5 SA* avec 15 à 18 HL ou PP (c'est IMPÉRATIF pour le chelem à Sans-Atout ou à l'atout (niveau 6 et non 7));
- 6 SA avec 19 HL ou PP et + (c'est IMPÉRATIF pour le Grand chelem à Sans-Atout ou à l'atout);

* L'ouvreur doit laisser de l'espace disponible pour permettre au répondant de choisir entre l'atout et le Sans-Atout étant donné qu'il peut posséder une main très distributive. Cette réponse est donc *différente* de l'invitation naturelle au Grand chelem.

COROLLAIRE : Il est donc interdit décrire une nouvelle couleur au niveau 3 lorsqu'il y a un SOUTIEN PARTIEL (fit à 7 cartes) avec une Main Forte affirmant 5 cartes.

3.10.2.2 L'OUVREUR A UN MISFIT

Il est effectivement essentiel de décrire un soutien partiel. Mais, il est encore plus important d'avertir spécifiquement d'une absence de soutien, ou **misfit**.

En effet, lorsque la longueur totale d'atout affirmée par les enchères ne dépasse pas 6 cartes, il est vital d'orienter rapidement les enchères en utilisant efficacement tout l'espace disponible afin de trouver un contrat rentable compte tenu des valeurs élevées détenues par l'équipe.

Ainsi, lorsque l'ouvreur possède un ABSENCE DE SOUTIEN VALABLE, il doit :

- avertir rapidement, c'est-à-dire **spécifiquement**, qu'il y a un misfit,
- offrir en même temps une **alternative** au répondant afin qu'il puisse déterminer un contrat valable,
- et, qui plus est, faire cette description sans élever inutilement le niveau des enchères.

Grâce à la description précédente qui a utiliser efficacement l'échelle de des enchères, il sera facile pour l'ouvreur d'accomplir ce triple objectif. Il s'agit, vous l'aurez deviné, de l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 3 OU AU NIVEAU 4 SANS SAUT*. Tout comme pour la description d'un soutien partiel, cette réponse contient un petit côté *artificiel* mais, somme toute, c'est logique.

Il est bon de se rappeler qu'un **misfit** consiste tout simplement à une absence de soutien valable pour un fit à 7 cartes. Ainsi, il y a misfit lorsque la suite annoncée garantit **5** cartes et que le soutien détenu est nul ou d'une seule carte (et parfois de deux faibles cartes quand on a une bonne nouvelle couleur à offrir). On peut distinguer, dans le cas de l'annonce d'une suite au moins cinquième, un *misfit partiel* (avec 1 carte de soutien) et un *misfit complet* (sans aucune carte de soutien).

À toutes fins pratiques, il n'est pas nécessaire de décrire la nature exacte du misfit. L'essentiel est de décrire au partenaire que le soutien possédé est insuffisant pour assurer un fit partiel à 7 cartes *compte tenu de la longueur minimale de la suite qu'il a annoncée*.

PRINCIPE: 3.10.2.2:1 MISFIT ET SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

Lorsque l'ouvreur détient une seule ou aucune carte en soutien à un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR du répondant qui a été déclaré au niveau 2 en majeure ou au niveau 2 ou 3 en mineure, il doit affirmer un MISFIT quelque soit le pointage de sa main.

L'ouvreur avertit qu'il y a misfit en annonçant :

- une NOUVELLE COULEUR au niveau 3 et au besoin au niveau 4 sans saut, qui correspond à la meilleure de ses suites;

ou

- une REDEMANDE à SAUT si sa couleur d'ouverture est une suite SIXIÈME SPÉCIFIÉE ou équivalente.

Lorsque la cherté d'une couleur ne permet pas son annonce au niveau 3, on peut utiliser l'espace au niveau 4 à condition qu'il n'y ait pas de saut d'enchères. Ainsi, cette libération de l'espace au niveau 4 sans saut pour décrire les misfits a évidemment pour conséquences d'EXIGER AU SAUT D'ENCHÈRES POUR POUVOIR UTILISER LES SOUTIEN-CONTRÔLES DE NIVEAU 4 lorsque l'on désire jouer dans l'atout du déclarant de la main forte.

Les séquences d'enchères qui suivent montrent des situations possibles où l'ouvreur annonce une *nouvelle couleur* pour décrire un **misfit** quand le répondant a affirmé un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR possédant une suite spécifiée de cinq cartes.

Ex. 3.10.2:1 La NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 3 décrit un MISFIT

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|
| a) | 1 Co 3 Pi | Passe ... | 3 CA ... | Passe ... |
| b) | 1 Pi 3 Co | Passe ... | 3 CA ... | Passe ... |
| c) | 1 Tr 4 Ca | 1 Pi ... | 3 Co ... | Passe ... |

L'ouvreur, ci-dessus, a déclaré un misfit dans les trois exemples. Quand le SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR est en MINEURE au niveau 2 ou 3, cela signifie 1 seule carte en soutien ou bien une absence totale de soutien. Quand il s'agit d'une MAJEURE qui a été annoncé au niveau 3, un misfit de l'ouvreur signifie une absence totale de soutien (V. Principe suivant).

Voici d'autres exemples où l'espace pour répondre au saut-changement de couleur permet une meilleure latitude mais faites tout de même attention de ne pas vous méprendre.

Ex. 3.10.2:2 Il y a MISFIT et les deux nouvelles couleurs sont annonçables au niveau 3

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----|---|-------|------|-------|
| a) | 1 Tr 3 Pi | Passe | 2 CA | Passe |
| | <i>(le Pique est de qualité supérieure au Coeur)</i> | | | |
| a') | 1 Tr 2 Pi | Passe | 2 CA | Passe |
| | <i>(le Pique est de qualité supérieure au Coeur mais le soutien est partiel; ce n'est pas un misfit, V. Pr 3.10.2.1:1)</i> | | | |
| b) | 1 Co 3 Ca | Passe | 2 Pi | Passe |
| | <i>(le Carreau est de qualité supérieure au Trèfle)</i> | | | |
| c) | 1 Ca 3 Pi | Passe | 2 Co | Passe |
| | <i>(le Pique est de qualité supérieure au Trèfle et il y a vraiment misfit)</i> | | | |
| d) | 1 Pi 3 Co | Passe | 3 TR | Passe |
| | <i>(le Coeur est de qualité supérieure au Carreau)</i> | | | |

Lorsque l'espace dans l'échelle des enchères permet d'exercer un réel choix entre **deux** nouvelles couleurs **annonçables au niveau 3**, il va de soi que la suite annoncée est de qualité supérieure à la couleur qui a été éludée.

Vous remarquerez, dans l'exemple **a')** qui précède, que l'annonce d'une nouvelle couleur **au niveau 2** ne correspond jamais à une déclaration de misfit mais bien l'annonce d'un **soutien partiel** pour un fit à 7 cartes.

3.10 Le saut-changement de couleur

Le SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR en MAJEURE **au niveau 3** exige une longueur d'atout d'au moins 6 cartes. il faut évidemment ajuster le soutien en conséquence.

PRINCIPE: 3.10.2.2:2 SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR EN MAJEURE AU NIVEAU 3 ET ABSENCE DE SOUTIEN RÉGULIER

Lorsque le répondant doit annoncer au niveau 3 un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR dans une couleur MAJEURE, l'ouvreur déclarera alors un :

- soutien partiel : avec 1 carte de soutien valable;
- misfit : avec une *chicane* ou une *faible carte*;

étant donné que la suite d'atout est au moins sixième spécifiée.

Ainsi,

☞ avec une carte de soutien valable, l'ouvreur décrit un SOUTIEN PARTIEL en annonçant 3 SA;

☞ sans aucune carte de soutien et sur la réponse 3 COEURS, l'ouvreur redéclare une nouvelle couleur au niveau 3 ou 4 sans saut ou encore une redemande à saut. En effet, *Pique* est alors la couleur d'ouverture, mais il est essentiel que l'ouvreur détienne une suite sixième spécifiée pour déclarer un misfit.

Il ne faut pas oublier que, dans un contexte de SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR, l'ouvreur ne peut pas préciser son pointage lors d'une déclaration de **misfit** ou lorsque qu'il décrit un **soutien partiel** en annonçant une *nouvelle couleur au niveau 2 ou 3 SA sans saut*.

En effet, il serait trop compliqué et cela diminuerait la précision des enchères si l'ouvreur devait s'occuper du pointage lors de ces deux types de redéclaration. Et, surtout, il n'y a PEU IMPACT NÉGATIF À RETARDER LA DESCRIPTION DU POINTAGE DE L'OUVREUR NON FITTÉ. Cela s'explique par le fait que le SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR permet de garantir dès le premier tour un pointage combiné d'au moins **30 HL** et que le niveau des enchères est encore très bas par rapport au contrat potentiel.

L'important est donc de déterminer dans un premier temps la **qualité du soutien à l'atout**.

Ainsi, la déclaration rapide d'un misfit suite à un saut-changement de couleur, ou toute autre déclaration forte, permet et oblige le déclarant (ici le RÉPONDANT) de dévoiler son meilleur plan de jeu et éventuellement la catégorie précise de son pointage. Par la suite, le partenaire, l'ouvreur dans le cas présent, peut optimiser, le cas échéant, le **niveau du contrat** selon son propre pointage.

Il est donc nécessaire de systématiser la redéclaration du **répondant** ayant déclaré un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR et qui a été informé par l'ouvreur de la présence d'un misfit. Ceci est présenté dans le Principe qui suit.

PRINCIPE 3.10.2.:3 REDÉCLARATIONS DU DÉCLARANT D'UN SAUT-CHANGEMENT APRÈS L'ANNONCE D'UN MISFIT PAR L'OUVREUR

Devant l'annonce d'un MISFIT de la part de l'ouvreur, le répondant redéclarera :

- ① **une nouvelle couleur sans saut au niveau 3 ou 4** (sauf évidemment sur une redemande à saut de l'ouvreur où il faut répondre spécifiquement à cette *main forte*) pour rechercher un nouveau fit et signifier un intérêt mitigé pour jouer le contrat final à **Sans-Atout**. *Cette réponse ne donne pas de précision quant au pointage; l'ouvreur doit répondre, lui, en décrivant son pointage. La suite des enchères se déroulent "naturellement".*
- ② **le soutien à une nouvelle couleur du partenaire pour signifier une distribution très débalancée**. *Ce soutien se fait suivant les règles naturelles, il doit donc préciser le pointage; mais il est aussi possible d'employer l'invitation en mode Contrôle si l'on peut déclarer une "autre couleur" à saut au niveau 4.*
- ③ **à Sans-Atout naturel s'il détient une main BALANCÉE ou une main NON DISTRIBUTIVE qui permet d'arrêter les 4 couleurs, soit :**
 - ☞ **3 SA avec 17-18 HL se réévaluant à 16 PP ou moins** (l'ouvreur gagera le contrat final selon son pointage);

3.10 Le saut-changement de couleur

☞ **4 SA avec 17-18 HL-PP, c'est l'invitation quantitative au chelem** (l'ouvreur gagera le contrat final selon son pointage);

☞ **6 SA avec 19-22 HL-PP, (l'ouvreur annonce 7 SA si sa main vaut réellement 18 HL-PP ou plus);**

☞ **5 SA avec un bon 22-23 HL-PP, c'est l'invitation quantitative au Grand chelem** (l'ouvreur gagera 7 SA avec un pointage de 15 HL-PP);

☞ **7 SA avec un bon 24 HL-PP et plus.**

N.B. : Il est possible et préférable d'employer la RÉÉVALUATION COMPLÈTE pour le SANS-ATOUT quand les contrats atteignent le niveau du chelem.

Voici succinctement comment peuvent se dérouler les enchères jusqu'au contrat final lorsque l'ouvreur ne détient pas de fit régulier.

Ex. 3.10.2:3 Que signifient les enchères après le SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|-----------|----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| a) | 1 Ca 2 SA | Passe Passe | 2 Pi 4 Tr | Passe ... |
| b) | 1 Ca 3 SA | Passe Passe | 2 Co 4 Tr | Passe ... |
| c) | 1 Tr 2 Pi 4 SA | Passe Passe Passe | 2 CA 3 Co Passe | Passe Passe Passe |
| d) | 1 Tr 2 Co | Passe Passe | 2 CA 3 Pi | Passe ... |
| e) | 1 Pi 4 Tr 6 SA | Passe Passe Passe | 3 Co 4 SA Passe | Passe Passe Passe |

| | | | | |
|-----------|-------------|-------|-------------|-------|
| f) | 1 Tr | Passe | 2 Pr | Passe |
| | 3 Co | Passe | 4 Ca | Passe |
| | 4 SA | Passe | 5 SA | Passe |
| | 6 SA | | | |

RÉPONSES :

- a)** L'ouvreur a affirmé un soutien partiel valable à 2 cartes et un pointage de catégorie minimale inférieure. Le répondant déclare le fit en invitant au chelem en mode Contrôle; il n'y a pas d'erreur, ce n'est pas *4 Tr Gerber* parce que l'enchère à Sans-Atout de l'ouvreur n'est pas naturelle dans le sens qu'elle décrit spécifiquement un soutien (partiel) pour une main officiellement FORTE.
- b)** Cette fois, l'ouvreur a décrit au moins 15 points; le pointage combiné plancher atteint donc le niveau du chelem. Si le répondant veut jouer le chelem à Sans-Atout, il doit tout simplement gager à Sans-Atout en ajoutant son pointage aux 15 points garantis de l'ouvreur. Dans ce cas-ci, le répondant veut jouer le chelem à l'atout; son enchère est un Contrôle de niveau 4 invitant au chelem à Coeur.
- c)** L'ouvreur a employé le niveau 2 parce que cela est plus descriptif; bien entendu ce niveau (lorsque disponible) affirme explicitement un soutien partiel pour la couleur spécifiée. Le répondant parle naturellement parce que le niveau est inférieure 3 SA; il nomme donc une nouvelle couleur pour dire qu'il n'est pas satisfait du soutien et qu'il cherche éventuellement un autre fit, sinon un contrat à Sans-Atout. L'ouvreur, qui n'a pas encore décrit son pointage vient d'affirmer à la fois un bon 13-14 HL/PP et un distribution globale balancée; il s'agit donc bien d'une invitation quantitative au chelem à Sans-Atout.
- d)** L'ouvreur a décrit un soutien partiel sans préciser son pointage cependant. Le répondant a déclaré à saut, il s'agit bien d'un Contrôle de niveau 4 invitant au chelem à l'atout Carreau.
- e)** L'ouvreur a annoncé une nouvelle couleur en réponse au saut-changement pour avertir d'une absence ou d'une faible carte en soutien à la couleur sixième spécifiée du répondant. La déclaration de ce dernier est naturelle ce qui signifie qu'il veut jouer à Sans-Atout et que son pointage ne vaut pas le minimum requis soit 17-18 HL/PP une fois la main réévaluée; ce

n'est pas une invitation quantitative parce qu'il n'y a pas de saut; il lui faudrait annoncer 5 SA pour inviter avec un bon 17-18 HL/PP. Si le répondant désire jouer à l'atout malgré l'annonce d'un misfit, il doit gager en couleur au niveau 5 ou 6; il peut donc changer de fit ou, soit inviter en mode Standard ou Interrogatif, ou soit gager directement au chelem dans sa couleur.

- f) L'ouvreur décrit un misfit au troisième tempo. Le répondant possède une seconde couleur valable; il est donc intéressé à la fois au chelem et au Sans-Atout; il s'agit bien d'un contrôle de niveau 3 *annoncé sans saut au niveau 4* parce qu'il y a un **contexte de misfit** — sur un misfit, il faut voir un saut au niveau 4 pour qu'il y ait contrôle de niveau 4, ce qui n'est pas le cas lorsque le soutien est partiel —. Cette nouvelle couleur ne décrit pas le pointage du répondant cependant, mais il a évidemment au moins 17 HL. La redéclaration à 4 SA sur un fit en mineure au niveau 4 ou après un contrôle de niveau 3 annoncé sans saut au niveau 4 dans un contexte de misfit est purement naturelle; l'ouvreur a une distribution qui est relativement balancée compte tenu des informations du répondant mais il ne détient pas de véritable surplus de pointage car il n'est pas certain que le répondant est intéressé à jouer à Sans-Atout (d'où le risque plus élevé d'avoir des points perdants). Le répondant a réévalué sa main à Sans-Atout et il détient sûrement 18 ou un faible 19 HL/PP; en effet, vu l'absence de saut et le contexte naturel, il s'agit bien d'une invitation au chelem (et non le Grand chelem) à Sans-Atout. Après une réévaluation complète de sa part, l'ouvreur revise légèrement à la hausse, soit 14 à 15 HL/PP; il accepte donc l'invitation au chelem à Sans-Atout.

3.10.2.3 L'OUVREUR A UN FIT

Il faut évidemment **3** cartes de soutien quand il y a déclaration d'une enchère promettant une suite au moins cinquième. Il faut donc déclarer un fit avec 3 cartes d'atout quand le répondant annonce un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* au niveau **2** en MAJEURE ainsi qu'au niveau **2 ou 3** en MINEURE.

Il faut cependant noter qu'un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* au niveau **3** en MAJEURE (causé ou non par une compétition des enchères) exige obligatoirement une suite au moins **sixième spécifiée** à cause de la cherté des majeures qui laisse peu d'espace disponible pour communiquer avant d'atteindre le niveau de la manche. Par conséquent, un **soutien deuxième** alors est adéquat pour déclarer le fit.

Il est bon de rappeler la **dynamique particulière des couleurs mineures** par rapport aux couleurs majeures.

Évaluer un fit en couleur mineure oblige à gérer un *double dilemme*. D'abord, il faut prendre en considération qu'il y a beaucoup d'espace pour communiquer en vue de trouver une contrat à l'atout en mineure mais que cette option demeure plus risquée par rapport aux manches en majeure à cause du niveau plus élevé requis pour obtenir le bonus de manche. Parallèlement, il se produit un rétrécissement d'espace appréciable lorsque l'on doit, en l'absence d'un bon fit en mineure, se rabattre sur un contrat de manche à Sans-Atout pour profiter du bonus de manche.

Heureusement, ces deux dilemmes peuvent être résolus par une solution simple et unique ! Cette solution consiste à **ne pas exiger** la possession pour le répondant d'une *suite sixième spécifiée* pour annoncer un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR* **au niveau 3** en MINEURE. Ceci a le double effet d'*obliger* pour ainsi dire la possession d'un fit à 9 cartes pour jouer un contrat à l'atout en mineure. Ainsi, lorsque le répondant reçoit un soutien troisième et que sa suite est effectivement sixième, il n'y a pas de problème d'espace pour analyser si le pointage permet un contrat de manche (niveau 5) ou simplement partiel (niveau 4).

De même, cela *oblige* l'ouvreur ne possédant pas un bon soutien troisième d'orienter rapidement les enchères, c'est-à-dire dès le deuxième tempo, vers le Sans-Atout au niveau de la manche, ou au niveau du chelem si les enchères confirment la présence d'un pointage adéquat. Bref ce *petit détail* n'est pas un caprice mais bien une règle basée sur la logique du bridge. Il en découle donc les principes suivants.

PRINCIPE 3.10.2.3:1 SOUTIEN AU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

Pour déclarer un FIT après l'annonce par le répondant d'un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR, l'ouvreur doit posséder :

- **3 cartes de soutien si l'atout est annoncé au niveau 2 en MAJEURE.**
- **3 cartes de soutien si l'atout est annoncé au niveau 2 ou 3 en MINEURE.**
- **2 cartes de soutien si l'atout est annoncé au niveau 3 en MAJEURE.**

Pour établir le niveau de sa redéclaration, l'ouvreur qui possède un **soutien** doit réévaluer sa main en *POINTS DE PUISSANCE* afin de déterminer la valeur offensive de sa main. Par la suite, il évalue le *pointage combiné plancher* en considérant que la main du répondant vaut **17-18** points.

La décision du niveau du soutien par l'ouvreur peut se résumer à déterminer si sa main dépasse ou non la catégorie minimale inférieure, soit 13 ou 14 HL.

Quand l'ouvreur qui détient au plus **13 PP**, il se doit d'avertir le répondant en donnant le fit tout simplement **au niveau le plus économique**. Le répondant sait alors exactement à quoi s'en tenir et peut prendre une décision finale suivant la main qu'il détient. Il découle donc de ce rationnel les autres Principes suivants.

PRINCIPE 3.10.2.3:2 SOUTIEN AU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR AVEC UNE MAIN MINIMALE INFÉRIEURE

Lorsque l'OUVREUR possède un soutien pour un fit régulier avec une main MINIMALE INFÉRIEURE de 13-14 HL valant au mieux 13 PP, il annonce le fit en MAJEURE ou en MINEURE au niveau 4.

Avec 14-15 PP ou +, l'ouvreur doit INVITER au chelem à l'atout en utilisant de préférence le mode Contrôle (par un soutien-contrôle à saut au niveau 4). N.B.: *Si le soutien au niveau 3 est possible, il correspond à un soutien partiel de qualité avec une bonne suite d'ouverture et main débalancée tout en étant minimale.*

Le répondant qui reçoit un fit doit réévaluer sa main et déterminer le *pointage combiné* total. De plus, lorsque l'atout est en mineure, le répondant doit reconsidérer la pertinence de jouer le contrat à Sans-Atout, surtout si sa main est peu distributive.

PRINCIPE 3.10.2.3:3 REDÉCLARATION DU RÉPONDANT APRÈS UN SOUTIEN MINIMUM DE L'OUVREUR

Lorsque l'ouvreur déclare un SOUTIEN MINIMUM après l'annonce d'un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR :

① en MAJEURE au niveau 2, le répondant doit :

☞ faire une *RECHERCHE DE CHELEM* si sa main dépasse 19 PP;

☞ sinon il déclare *PASSE* car la manche a été gagée.

② en MINEURE, le répondant qui détient une main débalancée et dangereuse pour le Sans-Atout, doit redéclarer :

☞ *PASSE* avec 16 PP et moins (ce qui conclut par défaut un contrat partiel en mineure);

☞ la manche en mineure au NIVEAU 5, avec 17 ou 18 PP (ce n'est pas une invitation au chelem; l'ouvreur ne doit donc jamais redéclarer);

☞ *RECHERCHE DE CHELEM* en déclarant un *Contrôle de niveau 4* avec 19 PP et plus. (à noter que la convention 4 SA BLACKWOOD doit obligatoirement survenir après l'annonce d'un *Contrôle de niveau 4* dans un *contexte de fit* en MINEURE dans le but de conserver la signification directe et naturelle du Sans-Atout)

③ en MINEURE, le répondant qui détient une main balancée ou une main non-distributive qui permet d'arrêter les 4 couleurs, redéclarera à *SANS-ATOUT* selon son pointage :

☞ 4 SA sans saut ou 3 SA (mais rarement disponible) avec 18 HL-PP* et moins (l'ouvreur doit Passer obligatoirement);

☞ 4 SA à SAUT ou 5 SA SANS SAUT*** avec 19 HL-PP; c'est une invitation au chelem à Sans-Atout (l'ouvreur annonce 6 SA s'il possède réellement 13 HL-PP);

3.10 Le saut-changement de couleur

☞ 6 SA avec 20-23 HL-PP; et 7 SA avec 24+ HL-PP.

- * *Il est possible et préférable, quand les constrats atteignent le niveau du chelem à Sans-Atout, d'employer la RÉÉVALUATION COMPLÈTE, ou POINTAGE DE PUISSANCE, adaptée pour le Sans-Atout.*
- ** *Lorsque l'ouvreur donne un soutien en mineure au niveau 4 (ce qui est le plus fréquent, il faut réserver l'enchère naturelle à 5 SA pour décrire une invitation quantitative au chelem (niveau 6) et non au Grand chelem comme c'est le cas lorsque le niveau 3 SA reste disponible pour le répondant.*

La **valeur relative** du SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR par le répondant est de **3½ unités** (V. *Graphique 2.1:2*). La manche en MAJEURE, qui requiert un minimum de **3½ unités**, est donc de mise quelque soit la main de l'ouvreur lorsque ce dernier a affirmé un soutien pour un fit à 8 cartes. En fait, l'ouvreur n'est jamais justifié d'inviter à la manche en majeure; l'ouvreur doit toujours donner le fit en MAJEURE **directement au niveau 4** afin de laisser le niveau 3 disponible pour le soutien forcing.

Cependant, concernant la manche en MINEURE, qui requiert **4 unités** (V. *Tableau 2.1*), l'OUVREUR doit **inviter** à la manche, en donnant le soutien au niveau le plus économique (qui est habituellement le niveau 4), afin de spécifier que son soutien vaut à peine **½ unités**. Ceci permet alors au répondant de réévaluer la valeur offensive de sa main et de décider si la manche en mineure est réalisable.

En conséquence, il coule de source que l'ouvreur qui détient un **soutien** avec un pointage dépassant ½ unités (13-14 points valant au mieux 13 PP) doit engager une RECHERCHE DE CHELEM **à l'atout** car le pointage combiné plancher atteint **4 ½ unités** ce qui est le minimum requis pour déclarer un *invitation au chelem*.

Il faut faire attention de ne pas confondre les *déclarations naturelles à Sans-Atout* du répondant avec la convention **4 SA BLACKWOOD** lorsque l'ouvreur a annoncé un fit en mineure sur le *Saut-changement de couleur* de celui-ci. En effet, dans ce contexte, cette convention **n'a pas** préséance sur les déclarations naturelles à Sans-Atout car elle peut être très facilement remplacée par l'invitation au chelem à l'atout *en mode Contrôle* qui utilise plus efficacement l'espace disponible, ce qui procure ainsi une bien meilleure précision (V. **Ch. 8**).

L'économie d'espace étant la raison d'être de la *CONVENTION 3.10*, il va de soi qu'il faille conserver l'utilisation du *FORCING* pour décrire un soutien de qualité de la part de l'ouvreur.

Le soutien forcing (ou forcing) constitue le **Thème 8.3** mais ce concept a été quand même très bien expliqué dans ce CHAPITRE lors de l'apprentissage de la *CONVENTION 3.3*. En résumé, le forcing est une déclaration de ***fit en majeure au niveau 3*** — *à saut dans les contextes réguliers mais sans saut au niveau 3 ou au niveau 4 à saut en mineure lorsqu'il y a main forte* — décrivant un bon soutien et un pointage combiné plancher atteignant au moins **4** unités (29 points). Cela constitue évidemment un contexte impératif pour la manche en majeure ou en mineure.

PRINCIPE 3.10.2.3:4 LE SOUTIEN FORCING DE L'OUVREUR APRÈS UN SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR

La redéclaration par l'ouvreur d'un soutien en MAJEURE au niveau 3 après l'annonce par le répondant d'un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR au niveau 2 (ou d'un soutien en mineure à saut au niveau 4 sur la réponse 2 Carreaux après ouverture à 1 Trèfle) constitue un SOUTIEN FORCING qui affirme la possession :

- **d'un bon soutien au moins troisième,**
- **associé à un pointage dépassant 13 PP.**

Le soutien forcing n'est pas une invitation en bonne et dûe forme pour le chelem. Il signe un *intérêt* pour le chelem mais il peut être utilisé pour remplacer une invitation au chelem si les enchères et les conditions l'exigent. Avec un **meilleur pointage et un bon soutien**, l'ouvreur doit être plus persuasif et faire sans attendre (à moins qu'il y ait un risque d'ambiguïté) une véritable *INVITATION AU CHELEM*.

Pour éviter d'inutiles répétitions et toute confusion dans ce contexte de *MAIN FORTE*, les **redéclarations de l'ouvreur** ayant une main supérieure à **15 HL ou PP**, ainsi que les enchères qui suivent, seront étudiées en détails au **Chapitre 9**. En effet, afin de mieux comprendre et de mettre en perspective les différents sous-systèmes appartenant au système général des *RÉPONSES AUX MAINS FORTES*, il faut d'abord approfondir la méthodologie de la recherche de chelem, ce qui constitue le **Chapitre 8**.

SECTION PRATIQUE 3.10

Ex. 3.10:1 Avec le début d'enchères 1 COEUR - 3 CARREAUX, quelle serait la redéclaration de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 | | | |
|-----------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------|---------------------------------------|
| | 1 Co ? | Passe | 3 Ca | Passe | | | |
| a) | R D 9 3 R D 8 4 2 A 5 R 9 | b) | R D 2 R 10 8 6 4 2 3 D 9 2 | c) | D 10 2 R 10 9 8 6 4 2 9 A 2 | d) | D 10 R 10 9 7 4 D V 3 A 10 3 |
| e) | V 10 A D 9 7 4 10 9 8 A R 3 | f) | 2 A R D 8 6 4 D 9 8 10 9 2 | g) | 10 D V 9 8 6 2 A 6 3 2 D V | h) | 10 8 A V 7 4 2 9 R D V 5 3 |
| | i) | A 10 R V 10 9 4 9 7 5 A 9 8 | j) | R 10 A 10 9 7 4 V 10 9 3 A 3 | | | |

RÉPONSES :

- a)** Pas de fit en majeure en vue, 18 points, le répondant a déclaré un *saut-changement de couleur*, l'ouvreur doit redéclarer artificiellement à Sans-Atout car il détient deux cartes de soutien. Son enchère sera **5 SA** ce qui décrit, outre le bon SOUTIEN PARTIEL, un pointage oscillant entre un bon 15 HL et 19 HL mais ne précise pas comme tel la distribution de l'ouvreur (V. **Pr. 3.10.2.1:1.2**). Il appartient au répondant de fixer la nature du contrat, atout versus Sans-Atout, et d'ajouter son *surplus* de pointage s'il y en a un.
- b)** Pas de fit en majeure, 12 points, présence d'un couleur cinquième spécifiée *équivalente* et il y a misfit à Carreau. La couleur d'ouverture ne peut être répétée au niveau 3 car elle n'est pas adéquate pour une *REDEMANDE À SAUT*, il faut déclarer une **nouvelle couleur** valable, donc **3 Piques**, ce qui mentionne spécifiquement la présence d'un MISFIT, donc un singleton, une chicane ou un faible

doubleton. Ainsi, si le répondant voulait des précisions sur le pointage de l'ouvreur, il pourrait, entre autre, redéclarer 4 SA ce qui correspondrait alors au 4 SA *quantitatif* (qui invite de manière tout à fait naturelle au chelem à Sans-Atout). S'il désirait tout de même jouer à l'atout, le répondant pourrait inviter à la manche en mineure en misant le niveau 4, gager la manche en déclarant 5 Carreaux, ou gager naturellement à Coeur ou à Pique. À noter qu'une déclaration de misfit à ce niveau empêche d'utiliser l'invitation chelem en mode Contrôle.

- c) Pas de fit en majeure, 12 points et une couleur sixième spécifiée *équivalente* qui peut être répétée au niveau 3, donc **3 Coeurs** ce qui signe un MISFIT à Carreau. Maintenant, c'est la *CONVENTION 3.9* qui est en vigueur.
- d) Pas de fit en majeure, 14 points. Il y a un fit à 8 cartes à Carreau avec un bon soutien troisième mais à la réévaluation cette main vaut 13 PP : 10 PH non perdants + 1 pour les 4 pH + 1 pour 1 GH dans le soutien d'atout. L'ouvreur doit confirmer le fit à 8 cartes tout en spécifiant que sa main est strictement minimale inférieure (V. Pr 3.10.2.3:2); il déclare donc **4 Carreaux** sans saut ce qui est plus ou moins impératif à la manche en mineure. Le répondant gagera la manche en mineure seulement si sa main est distributive et que la Puissance de son jeu conserve le minimum requis, soit 17 ou 18 PP. Avec un Pointage de Puissance moindre, le répondant Passera; par contre, avec 19 PP et plus, il recherchera un chelem (*comme il y a fit, toute enchère au niveau 4 sera invitative au chelem en mode Contrôle et une déclaration ultérieure à 4 SA sera Blackwood*). Par contre, une redéclaration directe du répondant à Sans-Atout serait une enchère naturelle pour jouer un contrat dans cette direction.
- e) Pas de fit en majeure, 15 points, il y a un soutien troisième tout juste valable pour un fit à 8 cartes à Carreau. La réévaluation complète donne 8 PP à Coeur et 7 à Pique. Il faut inviter au chelem car le pointage combiné se situe dans la *zone de chelem* et il y a 2 GH d'atout d'assurés. Il est possible d'*INVITER AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE* lorsque l'atout n'est pas encore agréé mais il doit y avoir un saut d'enchères au niveau 4 pour pouvoir distinguer d'une nouvelle couleur affirmant un misfit. Ici, 4 TRÈFLES par l'ouvreur serait une déclaration de misfit mais pas 4 COEURS ou 4 PIQUES. Comme l'ouvreur ne détient aucun de ces Contrôles de niveau 4, il peut soit gager directement **5 Carreaux** ce qui affirme un pointage de 14-15 PP. Par contre, avec moins de cartes perdantes, l'ouvreur aurait pu redéclaré *5 SA artificiel* pour décrire un soutien partiel et une main minimale supérieure (V. 3.10.2.1:1.2). *Ne jamais oublier que, lors d'un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR en mineure, que la convention 4 SA BLACKWOOD est invalide à la fois pour l'ouvreur qui a un soutien partiel et pour le répondant qui a reçu un fit en mineure* (V. Pr. 3.10.2.3:3).

3.10 Le saut-changement de couleur

- f) Pas de fit en majeure, 13 points avec une couleur sixième spécifiée et il y a un bon soutien troisième pour un fit à 8 cartes. Cette main vaut 2 à Pique, 13 à Coeur et 3 à Carreau pour un total de 18 PP. Il faut rechercher un chelem, c'est certain. On peut inviter au chelem par le mode Standard mais il est préférable d'utiliser le mode Contrôle; il ne faut surtout pas redéclarer 4 SA car ce serait *4 SA artificiel* et non *4 SA BLACKWOOD*. En mode Standard, il faut annoncer 6 Carreaux; en mode Contrôle, le premier Contrôle pour inviter au chelem à Carreaux s'annonce à **4 Coeurs** (3 COEURS signifierait un misfit et une redemande à saut); à noter que le Trèfle n'est pas nié mais tout simplement non décrit.

À noter que la recherche de chelem en mode Contrôle n'est pas limitée par une limite supérieure au plan du pointage. Il suffit d'avoir les conditions de base pour pouvoir l'employer. Cela est différent pour la recherche de chelem à Sans-Atout naturel et à Sans-Atout artificiel où il faut miser le niveau correspondant au pointage combiné total exact.

- g) Pas de fit en majeure, 10 PH et 2 PL avec une suite cinquième équivalente (il y a une Dame avec deux petits Honneurs et une sixième carte); il y a un très bon soutien quatrième à Carreau. Le Pointage Puissance est le suivant : 3 à Pique, 4 à Coeur, 6 à Carreau pour un total de 13 PP. Il manque 1 à 2 PP pour inviter au chelem mais compte tenu que le répondant possède au moins 17 HL, il est fort probable que les 3 points à Trèfle ne seront pas tous perdants. De plus, il est possible de décrire très efficacement cette main par l'enchère invitant au chelem *en mode Contrôle*; donc allez-y et déclarez **4 Piques**. Cela nie à la fois la présence d'ARRÊT DE NIVEAU 4 à Coeur. Le répondant sait en partie où se trouve les *levées perdantes* et peut prendre une décision éclairée. Le **Principe 3.10.2.3:2** stipule que l'ouvreur qui détient une main dépassant 13 PP possède de ce fait la Puissance de base pour inviter au chelem.
- h) Pas de fit en majeure, 11 PH et 2 PL; il y a misfit à Carreau. On ne peut répéter la couleur d'ouverture car cela équivaut à une *redemande à saut* et il faut respecter cette exigence car en cas de misfit, il peut fort bien arriver qu'un répondant détenant une suite strictement cinquième préfère jouer la couleur de l'ouvreur malgré un banal soutien. Donc, dans ce cas-ci, il faut tout simplement annoncer une nouvelle couleur au niveau 3 ou au niveau 4 sans saut, soit **4 Trèfles**. *Il ne faut surtout pas confondre avec une invitation au chelem en mode Contrôle; la logique est la suivante: devant l'absence de fit, un soutien-contrôle doit présenter un saut d'enchères sinon il s'agit d'une nouvelle couleur.*
- i) Pas de fit en majeure, 14 points, il y a un soutien troisième peu valable compte tenu que la distribution des cartes et du pointage est bien balancée. Il vaut donc

mieux de considérer cette main comme ayant un SOUTIEN PARTIEL pour favoriser l'issue d'un contrat vers le Sans-Atout. On peut tout de même réévaluer cette main (*en faisant abstraction de l'atout*); il y a 14 PP: 12 PH + 1 pour 2 As + 1 pour 4 pH. Le pointage combiné plancher est de 31 PP, la zone d'invitation au chelem est donc atteinte. L'ouvreur doit redéclarer artificiellement à Sans-Atout au niveau 4, soit **4 SA**, pour décrire à la fois ce pointage et un *soutien deuxième valable* (V. Pr. 3.10.2.1:1.2). Il ne s'agit donc pas de l'enchère **4 SA BLACKWOOD** qui sert normalement à déclarer le chelem à l'atout.

- j) Pas de fit en majeure, 13 PH (dont le Complément) et 1 PL, il y a un soutien quatrième pour un fit assuré à 9 cartes à Carreau. La réévaluation complète donne 12 pour les PH non perdants + 1 pour 4 pH + 1 pour le 9^{ème} atout, 1 pour 2 As + 1.5 pour le singleton ferme + 1 pour les deux doubletons, pour un total de 17.5 PP mais il faut plus ou moins réduire de 1 pour le Roi à demi-perdant. En ajoutant le pointage de base du répondant, le pointage combiné plancher est de 33 à 34 PP. La zone de chelem est donc atteinte et cette main possède les trois *CONTRÔLES DE NIVEAU 4* et le répondant détient au moins 2 GH d'atout. Comme il n'est pas possible d'utiliser l'enchère **4 SA Blackwood** pour déclarer le chelem dans un contexte de *DÉCLARATION FORTE* (les enchères à Sans-Atout sont réservées dans ce contexte dans le but de décrire un soutien partiel et préciser le pointage). Il suffit tout simplement de déclarer le chelem *naturellement*, soit en déclarant **6 Carreaux**, ou par mode Contrôle (en nommant le *premier Contrôle à saut*), soit le *SOUTIEN-CONTRÔLE 4 Coeurs*. La suite des enchères se fait suivant le protocole qui est enseigné au CHAPITRE 8.

Ex. 3.10:2 Quelle est la redéclaration de l'OUVREUR pour chacune des mains ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----|------------------------------------|-------|-------------|----------------------------------|
| | 1 Tr | Passe | 2 Co | Passe |
| | ? | | | |
| a) | R D 8 2 V 4 A 9 5 R 9 6 4 | | b) | R D 2 V 4 A R 5 A D 9 2 |

3.10 Le saut-changement de couleur

RÉPONSES :

- a) Il y a 13 points HL ainsi que 2 cartes de soutien ce qui assure un fit au moins partiel (7 cartes) dans la majeure annoncée. Il faut toujours donner priorité au soutien (en majeure ou en mineure) quand il y a une déclaration d'une MAIN FORTE, comme ce *saut-changement de couleur*, car le déclarant de ce type de main détient fréquemment une belle et longue suite.

Lorsque le SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR, ou toute autre MAIN FORTE, peut être déclarée au **niveau 2**, il devient possible pour le déclarant de *faire d'une pierre deux coups*. Ici, l'ouvreur a l'opportunité de redéclarer **2 Piques** pour stipuler à la fois un soutien deuxième et une suite généralement quatrième et valable (V Pr. 3.10.2.1:1). Le pointage ne peut toutefois être précisé; il faut attendre la redéclaration du répondant.

- b) Il y a 2 cartes de soutien pour la majeure du répondant et la main contient 19 points bien répartis dans une distribution balancée. Si le fit était en mineure, on pourrait considérer ce faible soutien deuxième comme un misfit. Mais, dans le cas des **majeures**, il faut être plus circonspect car la marque d'un contrat à l'atout demeure intéressante et moins risquée qu'un contrat *converti* à Sans-Atout. Donc, l'ouvreur ne doit pas répéter sa belle suite sixième spécifiée à Trèfle (car cela affirmerait un misfit). Comme le niveau 2 est disponible pour le Pique, il devient possible pour l'ouvreur de donner une description très complète de sa main par la logique réciproque. En effet, l'ouvreur doit tout simplement redéclarer l'*enchère artificielle 3 SA à saut* (V. Pr. 3.10.2.1:1.1) ce qui stipule clairement l'absence de suite quatrième à Pique, un pointage d'au moins **15 points** HL/PP ainsi qu'un soutien deuxième à Coeur. Cette enchère demeure donc à basse résolution. Le répondant va obligatoirement redéclarer ce qui permettra à l'ouvreur de compléter sa description du pointage au besoin.

3.10:3 Quelle est la redéclaration de l'OUVREUR pour chacune des mains ?

| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----|--------------------------------------|-------|------|-------------------------------------|
| | 1 Tr ? | Passe | 2 Ca | Passe |
| a) | R V 10 V 8 4 A R 10 9 6 5 4 | | b) | D 9 8 7 4 10 7 A R D 6 5 2 |

RÉPONSES :

- a) Il y a seulement 1 carte de soutien à Carreau, le pointage est de 14 HL; il faut déclarer le MISFIT par une *nouvelle couleur au niveau 3* ou une *redemande au niveau 3* (si la couleur d'ouverture est une suite au moins sixième spécifiée). Ici, il faut redéclarer **3 Piques**. Ainsi, l'ouvreur avertit sans détour d'un mauvais synchronisme entre les deux mains tout en informant sur le fait que le PIQUE est supérieur au COEUR (car ce dernier a été sauté). À noter, qu'à la limite, on peut considérer qu'un As en soutien face à une suite cinquième spécifiée équivaut à un fit partiel et qu'avec une couleur à Pique moins valable, il aurait été correcte de redéclarer 2 SA (V. Pr. 3.10.2.1:1.1)

Même si le répondant qui a déclaré la main forte fait face à un misfit, il a le choix d'orienter le contrat soit à l'atout — avec une très belle couleur au moins septième ou en donnant le soutien à la nouvelle couleur — soit à Sans-Atout avec une main peu distributive (V. Pr. 3.10.2.2:3). Donc, toute redéclaration de sa part à Sans-Atout ou à la couleur sans saut sera **naturelle**. Par exemple, 4 SA ne serait pas la convention *4 SA Blackwood* mais bien une invitation quantitative au chelem car il y a un pointage assuré de 30-31 HL, ce qui correspond la zone d'invitation au chelem (V. **Tableau 2.1**). Par ailleurs, une redéclaration (sans saut) à 4 COEURS serait une nouvelle couleur à la recherche d'un fit ou d'un contrat à Sans-Atout. Mais supposons que l'ouvreur aurait déclaré 3 Coeurs au deuxième tempo au lieu de 3 Piques, une redéclaration (à saut) par le répondant à 4 PIQUES constituerait alors une invitation au chelem en mode Contrôle pour son propre atout.

- b) Il y a 2 faibles cartes de soutien à Carreau et 13 points, il serait possible de décrire 2 SA ou 2 COEURS pour signifier un fit partiel. Mais comme la main est mal construite (la suite quatrième est très faible) et que la suite à Trèfle est excellente pour jouer un chelem aussi bien à l'atout qu'à Sans-Atout, il est préférable de considérer qu'il y a **misfit** à Carreau. Il devient alors beaucoup plus descriptif pour l'ouvreur de répéter à saut sa couleur d'ouverture, soit **3 Trèfles**. Le répondant devra répondre à cette *redemande à saut* en suivant la *CONVENTION 3.9*. Si ce dernier déclare un misfit, l'ouvreur pourra alors inviter à un chelem à Sans-Atout car cette main se réévalue à Sans-Atout à 13 PP ce qui atteint la zone pour inviter au chelem.